



## Collège-Lycée Anne-Marie JAVOUHEY UTUROA TARIFS 2023-2024

Contact : 40 600 606 [secadm@camju.ddec.pf](mailto:secadm@camju.ddec.pf)  
La direction : 40 600 611- 40 600 607 ou [direco@camju.ddec.pf](mailto:direco@camju.ddec.pf) ou [diretab@camju.ddec.pf](mailto:diretab@camju.ddec.pf)

### Etablissement privé sous contrat, le Collège-Lycée AMJ UTUROA est soumis à contribution des familles pour les frais non couverts par les subventions publiques.

1) **La contribution des familles** : Pour ses constructions, l'entretien des bâtiments et ses équipements particuliers, l'établissement demande une participation aux familles.

Contribution collège = 20 000 CFP / an

Contribution classe de Seconde = 27 000 CFP / an

Contribution classe de 1<sup>ère</sup> et terminale = 32 000 CFP / an

Contribution classe de filière professionnelle = 32 000 CFP / an

2) **La cantine** : la restauration est assurée par du personnel payé par l'établissement. A ce titre, la prestation cantine est facturée suivant un **tarif de base de 500 CFP par repas**. Toutefois, en fonction de votre situation, une aide peut être accordée par la CPS et par l'établissement. A titre indicatif, la contribution des familles varie en fonction de leur situation comme suit :

- **Montant de participation par repas pour les non-allocataires** : 440 CFP = (500F moins remise à 60 F) (en fonction de votre situation, une aide peut vous être accordée jusqu'à 60 CFP maximum sur présentation de justificatifs de votre situation (nombre d'enfants, revenus...))
- **Montant de participation par repas pour les allocataires** : 345 CFP = (500F moins remise à 60 F moins prise en charge de 95 CFP), en fonction de votre situation, une aide de l'établissement peut vous être accordée jusqu'à 60 CFP maximum sur présentation de justificatifs de votre situation nombre d'enfants, revenus...)
- **Montant de participation pour les boursiers ou non boursiers bénéficiaires du complément familial pris en charge à 100%** : 0 CFP 500 F moins (prise en charge de 95 CFP / repas et de 405 CFP au titre du complément familial par la CPS) et déduction de la bourse.
- **Montant de participation pour les boursiers ou non boursiers bénéficiaires du RSPF et RNS** : 0 CFP (prise en charge de 95 CFP / repas et de 405 CFP à titre de complément pour les bénéficiaires du Régime de Solidarité de la Polynésie Française et déduction de la bourse.

**Le prix du repas est forfaitaire !** Tous les repas sont facturés ...un délai de carence de 2 jours est néanmoins appliqué sur présentation d'un certificat médical...si votre enfant est absent 1 jour, ou 2 jours pas de remboursement .... s'il est absent 3 jours consécutifs, 1 seul repas sera déduit etc....

3) **La cotisation APEL**

C'est une cotisation par famille, gérée par la F.A.P.E.L et par l'A.P.E. L de l'établissement pour la part qui lui revient.

**COTISATION A.P.E.L = 7000 CFP /an**

4) **La facturation** : elle est remise aux élèves qui doivent la transmettre aux parents.

1<sup>o</sup> facture : facture annuelle

2<sup>o</sup> facture : régularisation 1<sup>er</sup> trim (complément familial-bourse)

3<sup>o</sup> facture : régularisation 2<sup>ème</sup> trim (complément familial-bourse)

4<sup>o</sup> Facture : régularisation 3<sup>ème</sup> trim (complément familial-bourse)

Les factures sont payables au collège ou à l'école. ! Si vous avez des difficultés momentanées pour régler vos factures, venez en parler à la direction. Un arrangement est toujours possible. Ne laissez pas votre facture augmenter démesurément. Gardez vos reçus ou factures acquittées. Un oubli ou une erreur est toujours possible.

*Les tarifs actuels sont ceux de 2023-2024 et pourront être revalorisés au mois d'avril 2024.*

La Directrice



Numéro de compte : BT 12239 00010 10035601000 47 CAMICA-COLLEGE ECOLE AMJ UTUROA